



Communiqué de presse

Nanterre, le 2 décembre 2025

AXA France étend sa garantie violences conjugales aux salariés des entreprises assurées en santé et prévoyance

A partir du 1^{er} janvier 2026, les salariés couverts par un contrat santé et/ou prévoyance collectif AXA vont bénéficier :

- d'un soutien juridique, psychologique et financier,
- d'un relogement d'urgence de 7 jours en cas de violences conjugales.

Après avoir intégré dans ses contrats d'assurance habitation en avril 2025 deux nouvelles garanties afin de lutter contre les violences conjugales, AXA France les intègre à ses **contrats santé et prévoyance collectifs¹** à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ce nouveau dispositif de soutien s'inscrit dans la continuité des engagements d'AXA France contre les violences conjugales et s'appuie sur :

- **Un numéro d'assistance juridique dédié disponible de 9h30 à 19h**, du lundi au vendredi, **mis en place par Juridica**, la filiale de protection juridique d'AXA France, pour prendre en charge la victime, la renseigner sur ses droits et identifier avec elle le besoin éventuel d'un relogement d'urgence.
- **Une cellule dédiée aux victimes de violences conjugales au sein d'AXA Partners**, entité spécialiste de l'assistance au quotidien, **disponible 24h/24 et 7j/7**, chargée de trouver une solution de relogement dans un lieu sécurisé et adapté (hôtel ou tiers de confiance, avec respect de l'anonymat, des garanties de sécurité, périmètre géographique adapté, prise en compte des enfants, etc.) ainsi qu'un transport vers le lieu retenu.

« Les DRH et les chefs d'entreprise jouent un rôle essentiel dans la protection de leurs salariés. Notre rôle est de leur donner les moyens d'accompagner efficacement chacun d'entre eux, en particulier les victimes de violences conjugales. Dans la continuité de nos engagements, nous généralisons les garanties apportées à nos contrats d'assurance habitation à l'ensemble des contrats santé et prévoyance collectifs. En élargissant ces garanties, nous voulons permettre aux entreprises d'agir concrètement pour protéger leurs salariés, en leur offrant un vrai soutien face aux violences conjugales. » explique **Mathieu Godart**, Directeur général d'AXA France.

Un engagement depuis plus de 10 ans pour lutter contre les violences conjugales

Après le lancement de ces mêmes garanties dans ses contrats d'assurance habitation en avril dernier, cette extension aux contrats collectifs a nécessité une mobilisation et un engagement larges des équipes d'AXA

¹ Selon les conditions contractuelles du contrat.



France. Elle s'appuie également sur 10 ans d'expérience acquise au travers du programme de mécénat *Elle's Angels*, grâce auquel AXA France soutient des associations de référence de défense des droits des femmes : la Fédération Nationale Solidarité Femmes, La Fondation des Femmes, La Maison des Femmes et Femmes Avec.

Une nouvelle campagne de communication permettra dès janvier prochain de sensibiliser le plus grand nombre à la problématique du relogement des victimes de violences conjugales et de faire connaître ce dispositif.

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Mathieu Godart, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège près de 8 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

RELATIONS PRESSE :

AXA France

Hélicia CHALON :
helicia.chalon@axa.fr
06.74.66.98.36
Hélène CAILLET
helene.caillet@axa.fr
06.40.29.88.47

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information et n'a pas valeur contractuelle.